

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 17 Absents : 12  
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le 06/04/18



ID : 031-213101181-20180404-D20180303-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/03 du 04 avril 2018

**D. 2018/03-03 – Intercommunalité – CCF - CIID**

L'an deux mil dix-huit, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DELLAC Anne-Marie, GACHES (ex-DESCHAMP) Lydie, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FORTIER J-Claude, MARTINAZZO Estelle, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Luc, WASTJER Michel.

**Absents excusés :** DARES Patrick, FOISSAC Christian, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, MARTY Laurent, RIBOUCHON Thomas.

**Absents :** BINET Pascale, BOSCARIOL Eric, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, NESPOLO Florence, VERDEAU-BORNE Sébastien.

**Pouvoirs :** DARES Patrick à DELLAC Anne-Marie, FOISSAC Christian à BRUN Dante, LABIT Alain à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, MARTY Laurent à WASTJER Michel, RIBOUCHON Thomas à GACHES (ex-DESCHAMP) Lydie.

*Les conseillers ont été convoqués le 29 mars 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.*

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, et Marie-Briquette CHOISY, Responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Monsieur le Maire indique au Conseil que, à l'occasion du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique, l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI), rend obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- 10 commissaires titulaires.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission Intercommunale, en lieu et place des commissions communales, participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés, et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Afin d'établir la composition de cette commission, le Conseil Communautaire doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et, de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants. Deux personnes de chaque groupe devront être domiciliées en dehors du périmètre de la communauté. La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Pour la Commune, sont candidats

Titulaires : Patrick DARES et Jean-Claude FORTIER,  
Suppléants : Martine FOURNIER et Bertrand FERRIE.

Après scrutin, le Conseil municipal, à l'unanimité

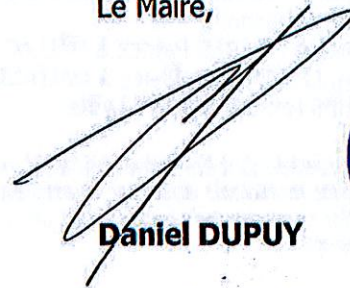
- acte la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,
- désigne, en vue de cette création, comme membres à proposer à la Direction des Finances Publiques d'Occitanie et du Département de la Haute-Garonne, en tant que commissaires titulaires et suppléants :

Titulaires : Patrick DARES et Jean-Claude FORTIER,  
Suppléants : Martine FOURNIER et Bertrand FERRIE.

Mme DALDOSSO et M. LHERM se sont abstenus de voter.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 05 avril 2018  
Au registre sont les signatures*

Le Maire,



**Daniel DUPUY**

